

L'objet de cette autorisation vient d'un double constat :

- de la nécessité à changer de structure d'escalade compte tenu des conditions de pratique à l'INJS cette année.
- de la nécessité d'adapter les horaires pour accueillir le plus d'élèves possible dans les meilleures conditions d'apprentissage (On note une très forte augmentation des demandes d'inscriptions pour cette activité cette année).

Cependant, je ne peux augmenter davantage mes horaires de travail dans le cadre de l'Association Sportive. En effet, je suis sensé effectuer 3h00 par semaine et je dépasse les 6h00 par semaine. Je propose donc que les élèves se rendent par leur propre moyen sur l'installation d'escalade : « Gymnase Alice Milliat », 11 rue d'Alésia 75014 PARIS.

Je reste à votre entière disposition via l'espace réservé à l'EPS et l'association sportive sur le site de Montaigne.

Dans le cadre des cours d'escalade de l'association sportive encadrés par M. LE GALL Benjamin, le mercredi après-midi de 13h30 à 16h00,

Je soussigné(é) Madame, Monsieur.....

Responsable légal de l'enfant.....

L'autorise

Ne l'autorise pas

à se rendre sur l'installation sportive « Gymnase Alice Milliat », 11 rue d'Alésia 75014 PARIS, par ses propres moyens ainsi que d'en repartir.

Paris le :

Signature :